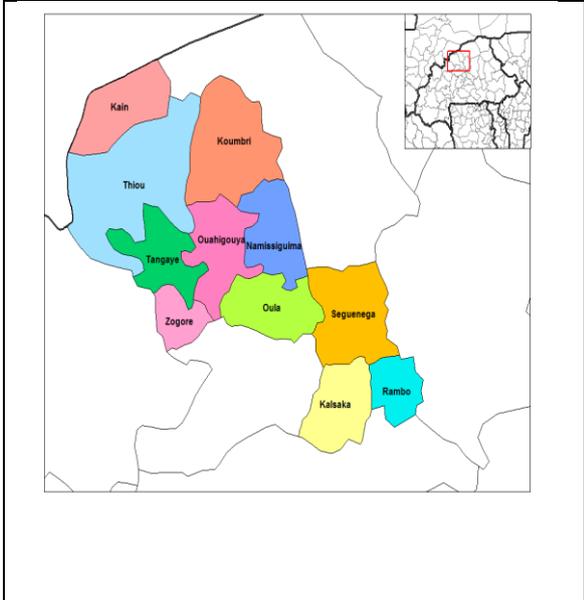




CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION, ET
D'ÉTUDES SUR LE BUDGET

COMMUNE DE OUAHIGOUYA

DECLINAISON DU BUDGET CITOYEN 2019



www.veenem.bf

Mai 2019

SOMMAIRE

Lexique des termes budgétaires.....	2
Introduction	4
1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens	4
1.1- Processus budgétaire au niveau local	4
1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire.....	7
2- Panorama économique et objectifs régionaux.....	8
2.1- Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales.....	8
2.2- Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Ouahigouya, chef-lieu de région	8
3- Comptes de la commune	9
3.1-Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses	9
3.2- Catégories de recettes : d'où proviennent les recettes du budget de la commune ?.....	10
3.3- Catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ?.....	12
4- Inscriptions spécifiques au niveau de la commune	13
Conclusion.....	15
Annexes.....	15

Liste des tableaux

Tableau 1- Calendrier d'élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT)	4
Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles	6
Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de Ouahigouya en 2018 et 2019	10
Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Ouahigouya	11
Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Ouahigouya.....	12
Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l'éducation et de la santé en 2019.....	13

Liste des figures

Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales	6
Figure 2 - Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire.	7
Figure 3- Répartition du budget de la commune de Ouahigouya en 2018 et 2019	10
Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019.....	11
Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019	13

Lexique des termes budgétaires

Budget communal	Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de la commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la commune. Les différentes composantes d'un budget sont: (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes
Section de fonctionnement	Dans le document de budget, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la collectivité
Section d'investissement	Dans le document de budget, la section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité
Budget primitif	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile
Budget supplémentaire	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives
Circulaire budgétaire	La circulaire budgétaire adressée aux collectivités territoriales est un écrit du MINEFID (tutelle financière) et du MATD (tutelle administrative) pour indiquer et donner des orientations précises en matière de prévisions des recettes et de prévisions des dépenses au niveau des collectivités territoriales
Arbitrage budgétaire	Mécanisme à travers lequel les conseillers ou la Commission Technique Régionale (CTR) ou encore la Commission Technique Interministériel (CTI) répartit les ressources budgétaires entre les différentes rubriques en tenant compte de la capacité financière de la commune ou de la région
Approbation	A l'issue de l'arbitrage du budget, il est approuvé (c'est-à-dire accepté) par l'autorité de tutelle. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire
Recettes (fiscales, non fiscales, en capital, de fonctionnement et d'investissement)	Les recettes sont l'ensemble des ressources financières de la commune. Les recettes ordinaires sont composées des recettes fiscales et des recettes internes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la commune à une tierce personne
Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)	Les dépenses constituent les emplois ou les charges de la commune. Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées des transferts en capital et des dépenses d'investissement et d'équipement
Ordonnateur	L'ordonnateur est la personne habilitée à donner l'ordre de payer les

	dépenses ou de recouvrer les recettes au niveau de la commune. Il s'agit du maire dans le cas de la commune.
Administrateur de crédits	Est administrateur de crédits, toute personne habilitée à constater l'engagement de la dépense et à la liquider dans le cadre de l'exécution de la procédure de gestion budgétaire
Engagement	L'engagement est défini comme l'acte par lequel un agent administratif habilité à cet effet crée ou constate à l'encontre de la commune une obligation dont résultera une dépense. L'engagement se matérialise par un acte. C'est cet acte qui crée la dette à l'encontre de la commune. Cet acte peut revêtir des formes différentes : loi, décret, arrêté, marché, contrats...
Liquidation	Dans le cas des dépenses, la liquidation consiste à constater et arrêter le montant de la dette de ceux à qui la commune doit de l'argent. La détermination de ce montant doit indiquer les bases sur lesquelles elle est effectuée (application des dispositions contenues dans le code des impôts en particulier). Elle donne lieu à l'établissement préalable d'un titre de perception
Ordonnancement	L'ordonnancement est l'acte qui consiste à ordonner le paiement de la dépense ou le recouvrement de la recette. Cet acte se matérialise par un titre, qui est le mandat de paiement pour les dépenses ou l'ordre de recouvrement pour les recettes. L'ordonnancement ou le mandatement est l'ordre donné par l'ordonnateur au comptable public de payer sur un crédit budgétaire déterminé une créance de la commune.
Paiement	Le paiement est l'acte qui consiste pour la commune à se libérer de sa dette envers une tierce personne, à qui la commune doit une certaine somme d'argent donnée pour service ou prestation rendu. Le paiement est avant tout un acte matériel de décaissement des fonds. C'est l'acte par lequel la commune se libère de sa dette. Le décaissement des fonds peut être réalisé sous plusieurs formes : remise d'espèces, chèque trésor, virement bancaire ou postal
Plan annuel d'investissement	Le Plan annuel d'investissement (PAI) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAI est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la commune
Plan de passation des marchés	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures, de manifestation d'intérêt de la commune. Le PPM donne un tableau des biens, des services et des travaux dont la commune aura besoin au cours d'une année donnée

Introduction

L'adoption de la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser cette volonté politique.

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

L'adoption de la loi n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 portant loi organique relative aux lois de finances (LOLF), internalisant la Directive n°06/2009/CM/UEMOA, consacre le passage définitif du budget objet au budget programme à partir de 2017 au Burkina Faso et implique plus de transparence, de responsabilité et d'implication de l'ensemble des acteurs dans la gestion budgétaire.

Dans un tel contexte, il est primordial de travailler à assurer une meilleure compréhension, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions d'investissement budgétaire par les citoyens au niveau local. C'est le principal objectif du présent document de budget citoyen communal qui vise spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget par les citoyens et partant, inciter en eux l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations les différentes prévisions escomptées par la commune et/ou la région au niveau local ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique.

Le présent document de budget citoyen 2019, décliné à partir du budget primitif de la commune de Ouahigouya, fait un panorama des objectifs économiques et budgétaires de la région en général et de la commune en particulier, puis donne les grandes masses des comptes du budget communal. Il termine en mettant en exergue les inscriptions spécifiques liées aux domaines de l'éducation et de la santé dans le Plan annuel d'investissement (PAI) et le Plan de passation des marchés (PPM) 2019 de la commune. Auparavant, le processus budgétaire au niveau local et les possibilités d'implication des citoyens dans ledit processus est explicité.

1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens

1.1- Processus budgétaire au niveau local

Dans le cas du budget des Collectivités territoriales (CT), les principales étapes d'élaboration du budget sont résumées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1- Calendrier d'élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT)

Actes budgétaires	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Acteurs
<i>Année n-1</i>													
Elaboration de la Circulaire budgétaire													MINEFID, MATD
Elaboration des PB par les CT													Collectivités territoriales
Analyse, vote et transmission des PB													CAEF et Conseil de C.T
Analyse des PB par la tutelle													CTI et CTR
Approbation du budget													MINEFID, MATD et Gouverneur
<i>Année n</i>													
Exécution du budget approuvé													Collectivités territoriales

Source : CIFOEB

PB = Projet de budget

CT = Collectivités territoriales

La **Circulaire budgétaire (CB)** est élaborée par le **Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)**. Elle est conjointement signée par le Ministère en charge des finances et le Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) qui exercent respectivement la tutelle financière et la tutelle administrative.

Dès réception de la circulaire budgétaire, **l'ordonnateur** de la collectivité territoriale, en collaboration avec ses services chargés du budget, élaborent le projet de budget en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat de l'ordonnancement, contrôleur financier régional ou provincial, le receveur municipal ou régional, receveur des impôts ou Directeur régional des impôts, etc.). Est appelé "**Projet de budget**" (PB), le budget non encore approuvé par la tutelle. Il est encore appelé projet de **budget primitif** s'il est le premier budget de l'année.



Les besoins de tous les services de la collectivité territoriale sont centralisés au niveau du service en charge de l'élaboration du projet de budget où un premier arbitrage est effectué et les besoins compilés dans un document unique. Ce document est soumis à un deuxième arbitrage qui regroupe l'ordonnateur, ses **conseillers** et ses services techniques. Après ces arbitrages, le projet de budget est finalisé par les services techniques de la collectivité et transmis à la **Commission des affaires économiques et financières (CAEF)**. Celle-ci examine les propositions de l'ordonnateur par rapport aux instructions de la circulaire budgétaire et aux respects des normes budgétaires et prépare un rapport pour la session du conseil municipal.



Le projet de budget passe ensuite en plénière où participent les conseillers. A l'issue des débats, le projet de budget est soumis au vote du conseil qui peut donner son accord ou le refuser. En cas de vote positif (au moins 2/3 des voix à la 1^{ère} session), l'ordonnateur reprend le projet de budget en y intégrant les modifications apportées par son conseil. Le projet de budget, accompagné de tous les documents ayant servi à son vote est déposé auprès de l'autorité de tutelle pour approbation avant le 15 décembre¹ de l'année précédant celle de l'exécution du budget. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire. La tutelle dispose d'un délai de 45 jours² pour cela pour compter de la date de réception du projet du budget.



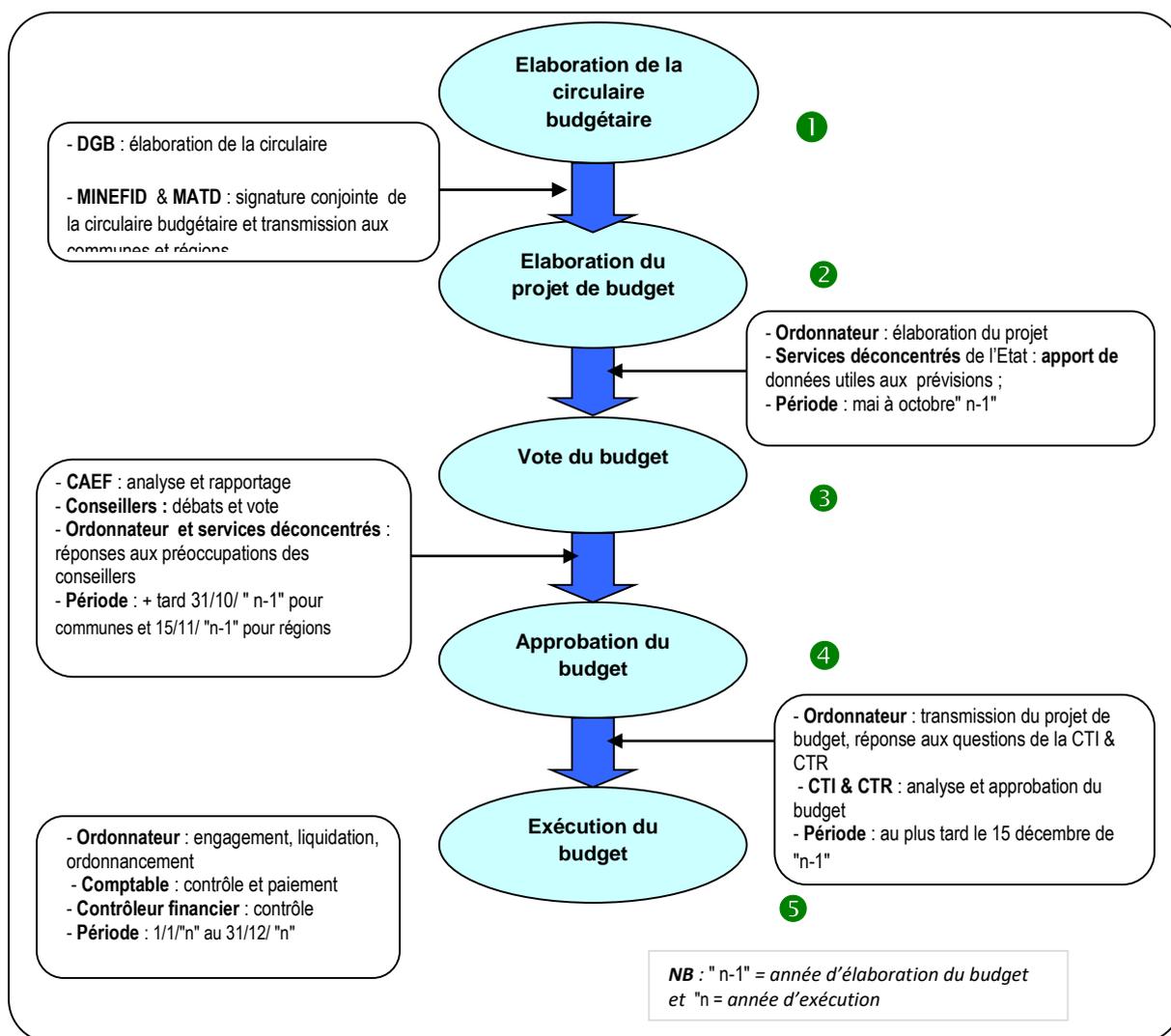
Les projets de budget des communes (hors communes à statut particulier) sont approuvés au niveau régional par le **Gouverneur**. Celui-ci dispose d'une **Commission technique régionale (CTR)**³. Après l'approbation, le projet de budget prend le nom de **budget**. Il prend en compte les modifications éventuelles apportées par la CTR.

¹ Article 5 du régime financier des CT

² Article 16 du régime financier des CT

³ La CTR est composée des représentants régionaux des 5 directions générales ci-dessus citées.

Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales



Source : CIFOEB

Le tableau ci-après résume les principales interventions des acteurs impliqués dans le processus de gestion budgétaire au niveau des collectivités territoriales en fonction des différentes étapes.

Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles

ETAPES	INTERVENANTS	ACTIONS
ENGAGEMENT OU CONSTATATION	Administrateur de crédits (AC)	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la procédure d'achats public ; - Identification de l'assiette fiscale ; - Proposition des engagements ; - Transmission des propositions d'engagement + Pièces jointes (PJ) au Contrôleur financier (CF).
	Contrôleur Financier (CF)	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la légalité, la régularité et la moralité de la proposition de d'engagement des dépenses ou des recettes; - Visa du bon d'engagement et du contrat ; - Transmission du bon d'engagement visé + PJ à l'AC
	Administrateur de crédits	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des documents contractuels au fournisseur ; - Notification au fournisseur de s'exécuter conformément aux dispositions contractuelles ; - Visa du bon d'engagement ; - Réception de la commande.

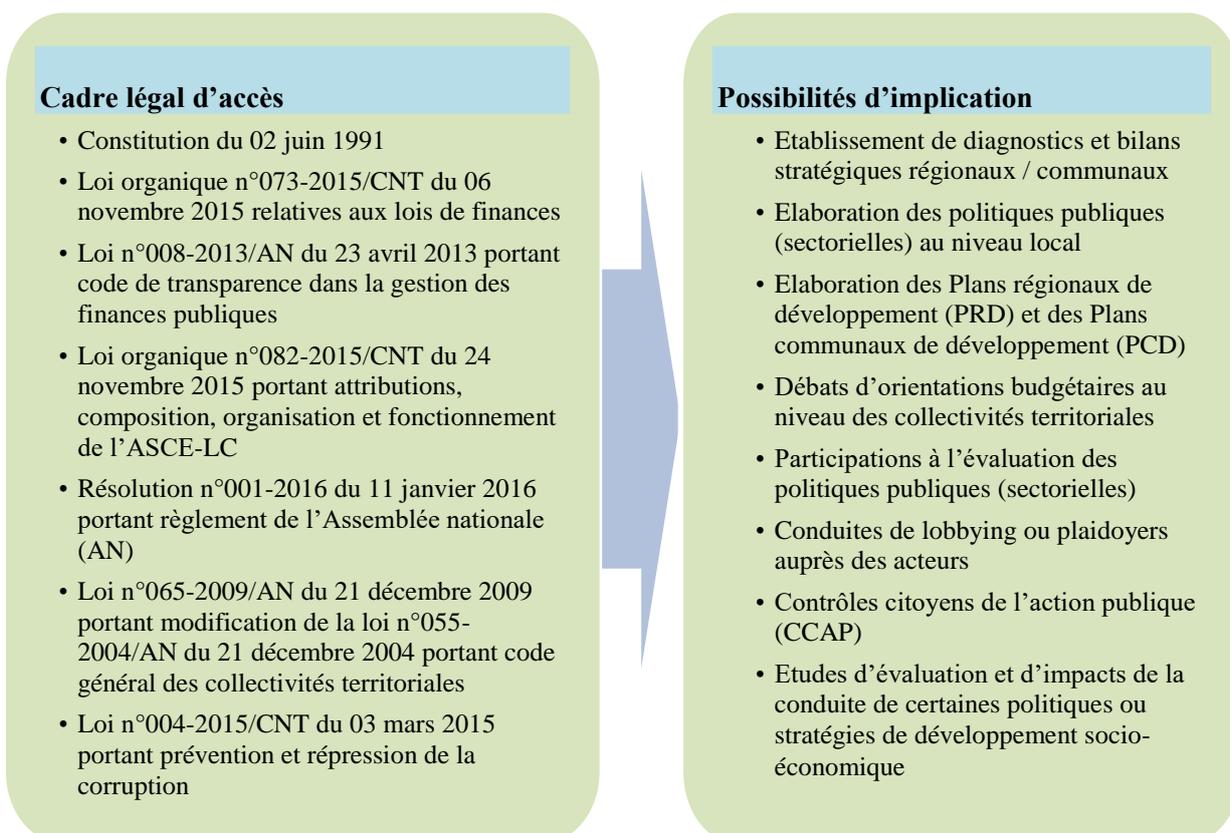
LIQUIDATION	Administrateur de crédits	<ul style="list-style-type: none"> - Certification des factures définitives (réception) ; - Proposition de liquidation ; - Transmission des projets de liquidation au contrôleur financier.
	Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la régularité des pièces justificatives ; - Visa des propositions de liquidation ; - Calcul des pénalités de retard s'il y a lieu ;
ORDONNANCE-MENT	Ordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification et validation des dossiers de liquidation acceptés dans le Circuit informatisé des dépenses (CID) ; - Edition et signature des « Mandats de Paiement » et des bordereaux ; - Transmission des dossiers après visa du contrôleur financier ; - Transmission des dossiers au receveur de la collectivité territoriale.
PAIEMENT OU RECOUVREMENT	Comptable ou receveurs des impôts	<ul style="list-style-type: none"> - Réception, vérification et contrôle des dossiers « Mandat de Paiement » et titres de recettes ; - Recouvrement de la recette ou Paiement de la dépense.

Source : CIFOEB

1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire

Au cours de tout le processus de gestion budgétaire, il est possible pour les Organisations de la société civile (OSC) d'y intervenir. Les fondements juridiques et les possibilités d'implications des citoyens sont précisés dans la figure ci-après.

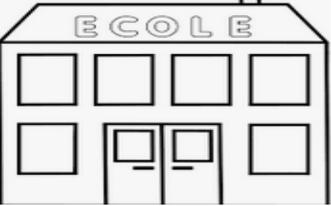
Figure 2 - Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire



2- Panorama économique et objectifs régionaux

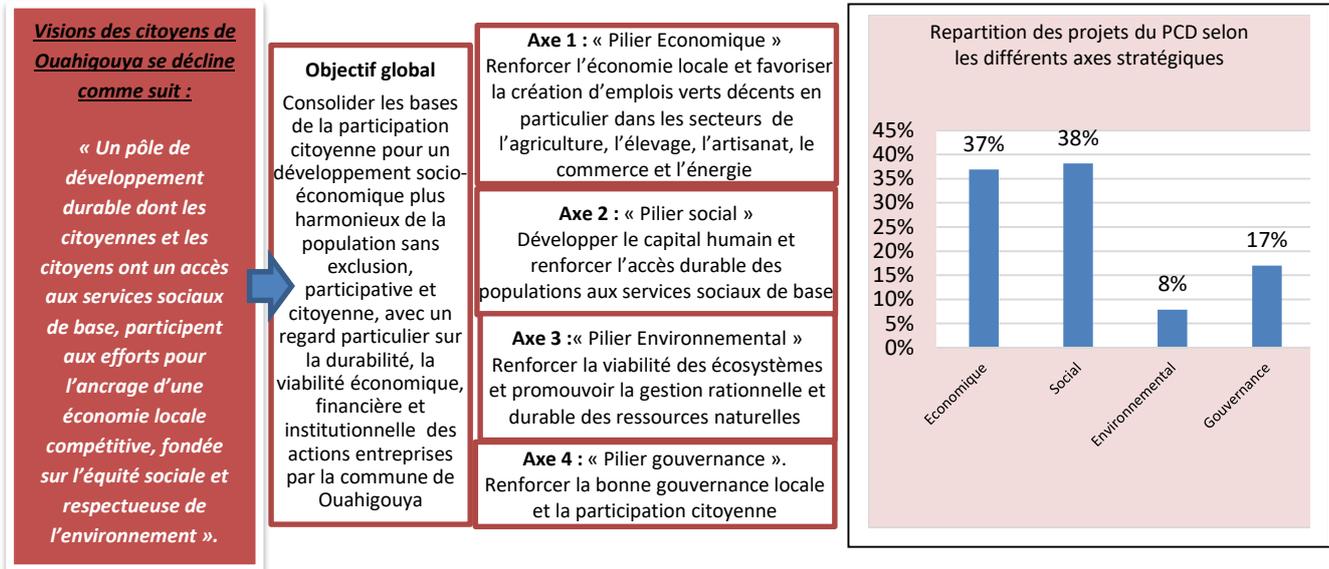
2.1-Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales

La région du Nord, à l'instar des autres régions du Burkina Faso, connaît plusieurs difficultés, malgré les diverses mesures prises par les autorités locales en vue d'une meilleure promotion du développement et un partage équitable des fruits de la richesse.

Domaine	Variables / Projets	
Situation économique 	4,8% du Produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire la richesse nationale	
	Secteur primaire: 40,3%	
	Secteur secondaire: 16,9%	
	Secteur tertiaire: 35%	
	Incidence pauvreté: 70,4%	
		Population agricole: 90%
Education 	Projet de construction de bâtiments pédagogiques	Projet de création de l'université virtuelle du Burkina Faso et de 16 espaces numériques ouverts
	Projet de construction de trois technopôles	Projet de construction de 45 centres de formation techniques professionnels
	Projet de développement de la formation professionnelle	Projet de construction de 13 lycées scientifiques dans les 13 régions
	Projet de construction et d'équipement de 2 plateaux techniques	Projet d'électrification des établissements d'enseignements public du Burkina Faso par le système photovoltaïque
Santé 	Projet de transformation et d'équipement de 240 CSPS et de 11 CMA	Projet de développement de l'e-santé au Burkina Faso
	Projet de transformation des CSPS des communes rurales en CM	Projet d'acquisition de 300 nouvelles ambulances
	Projet de transformation du CHR Ouahigouya en CHU	Projet de construction et d'équipement d'un centre d'hémodialyse à Ouahigouya
	Projet d'opérationnalisation de la gratuité de la PF au Burkina Faso	

2.2-Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Ouahigouya, chef-lieu de région

L'élaboration du budget de la commune de Ouahigouya s'inscrit dans le cadre des priorités qu'elle s'est imposées dans le cadre de son plan communal de développement 2017-2021. Selon ce plan, la commune se donne comme vision d'être d'ici 2021, « *Un pôle de développement durable dont les citoyennes et les citoyens ont un accès aux services sociaux de base, participent aux efforts pour l'ancrage d'une économie locale compétitive, fondée sur l'équité sociale et respectueuse de l'environnement* ». Pour y parvenir, cette vision a été déclinée en quatre (04) objectifs stratégiques qui sont définis selon le schéma ci-dessous.



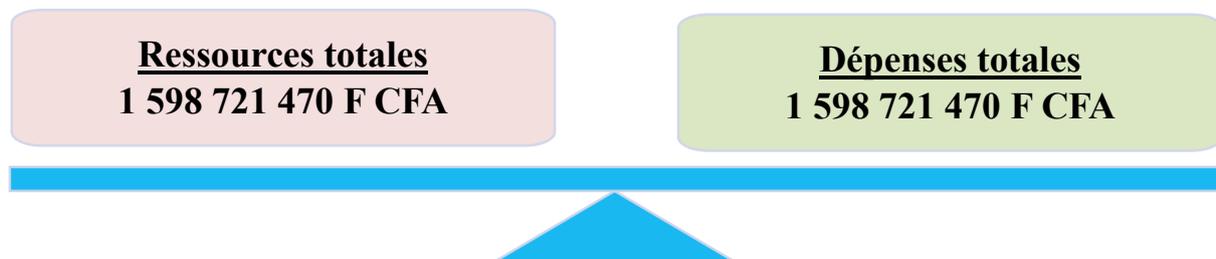
Source : PCD 2017-2021 de Ouahigouya

3- Comptes de la commune

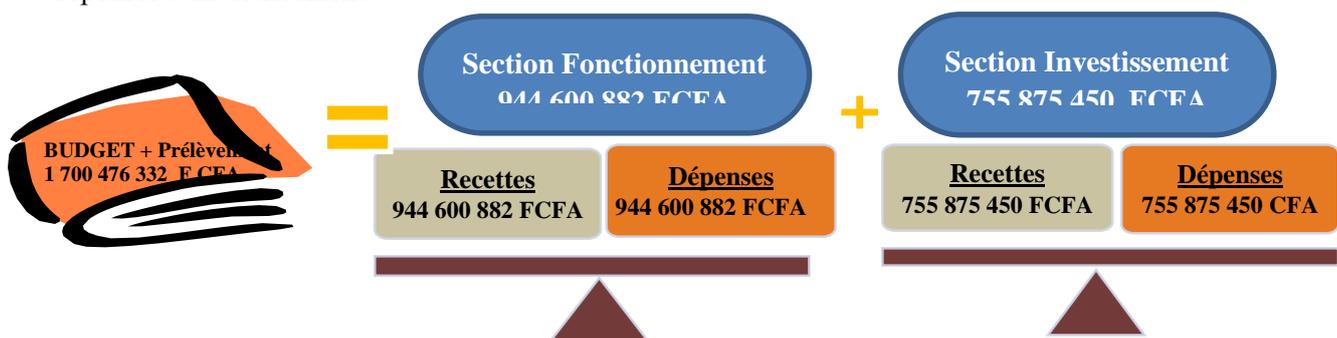
3.1-Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses

Selon la nomenclature du budget des collectivités territoriales au Burkina Faso, le budget des collectivités se présente en équilibre entre ressources et dépenses. En effet, outre les communes à statut particuliers à savoir Ouaga et Bobo, où il est possible pour ces dernières de recourir à l'emprunt, pour les autres communes, leurs ressources totales doivent leur permettre forcément de couvrir leurs dépenses totales. Dans un tel contexte, les dépenses sont donc estimées sur les prévisions de recettes.

Pour la commune de Ouahigouya, son budget prévu pour l'année 2019 est de **1 598 721 470 FCFA**. Ce montant correspondant aux recettes totales et aux dépenses totales.



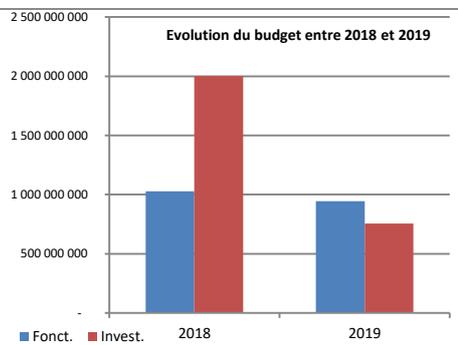
La nomenclature du budget des collectivités prévoit également que le budget soit équilibré en fonction des différentes sections. En effet, les recettes de la section fonctionnement doivent permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement doivent être égales aux dépenses d'investissement.



Le budget de la commune de Ouahigouya connaît une baisse de 45,3%, comparativement à celui de 2018 qui était de **2 923 266 196 FCFA**, les produits antérieurs et l'excédent d'investissement reporté n'étant pas pris en compte. Cette baisse est surtout très accentuée au niveau des prévisions de recettes de la section d'investissement de la commune (-62,2%). Il est aussi prévu une baisse des recettes de la section de fonctionnement (-8,2%).

Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de Ouahigouya en 2018 et 2019

	2018	2019	Variation
Section fonctionnement			
Recettes	1 029 077 901	944 600 882	-8,2%
Dépenses	1 029 077 901	944 600 882	-8,2%
Section investissement			
Recettes	2 000 994 263	755 875 450	-62,2%
Dépenses	2 000 994 263	755 875 450	-62,2%
Total budget			
Recettes	2 923 266 196	1 598 721 470	-45,3%
Dépenses	2 923 266 196	1 598 721 470	-45,3%



Source : budget primitif 2019 de la commune de Ouahigouya

Aussi, pour l'année 2019, il est prévu que 55,5% de cette prévision budgétaire sera consacrée au fonctionnement et 44,5% à l'investissement. La part des dépenses d'investissement connaît une détérioration comparativement à l'exercice 2018 qui prévoyait 66% pour cette rubrique.

Figure 3- Répartition du budget de la commune de Ouahigouya en 2018 et 2019



3.2- Catégories de recettes : d'où proviennent les recettes du budget de la commune ?

Les recettes prévues pour l'exercice 2019 au niveau de la commune de Ouahigouya s'élèvent à **1 598 721 470 FCFA**. En comparaison avec l'exercice budgétaire de 2018, on constate que les recettes totales ont connu une baisse de 45,3% due essentiellement à la baisse des recettes d'investissement (-62,2%). Les recettes de fonctionnement connaissent aussi une légère baisse (-8,2%). Cette baisse pourrait s'expliquer par le fait que le montant des excédents d'investissement n'ont pas encore été reporté. Cette baisse peut être expliquée aussi par la baisse des dotations-subventions-dons et legs (-63%) pour l'année 2019.

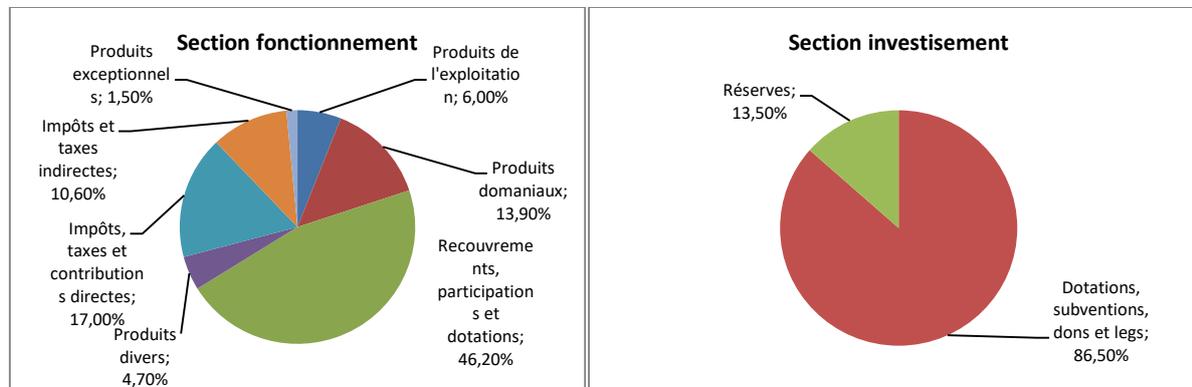
Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Ouahigouya

	2018	2019	Variation	Parts 2019
Recettes de fonctionnement				
Produits de l'exploitation	52 260 000	56 470 000	8,1%	6,0%
Produits domaniaux	110 550 723	131 383 600	18,8%	13,9%
Recouvrements, participations et dotations	516 048 061	436 326 570	-15,4%	46,2%
Produits divers	37 000 000	44 500 000	20,3%	4,7%
Impôts, taxes et contributions directes	160 250 000	160 950 000	0,4%	17,0%
Impôts et taxes indirectes	103 853 500	100 350 000	-3,4%	10,6%
Produits exceptionnels	10 809 212	14 620 712	35,3%	1,5%
Produits antérieurs	38 306 405	-	-100,0%	0,0%
Total section fonctionnement	1 029 077 901	944 600 882	-8,2%	55,5%
Recettes d'investissement				
Excédent d'investissement reporté	118 915 829	-	-100,0%	0,0%
Dotations, subventions, dons et legs	1 775 272 466	654 120 588	-63,2%	86,5%
Réserves	106 805 968	101 754 862	-4,7%	13,5%
Total section investissement	2 000 994 263	755 875 450	-62,2%	44,5%
Total recettes	2 923 266 196	1 598 721 470	-45,3%	

Source : budget primitif 2019 de la commune de Ouahigouya

Les recettes de fonctionnement sont composées à 46,2% des recouvrements, participations et dotations (recouvrement de traitement de salaire, des frais de téléphone, éclairage et autres, les subventions), à 17% des impôts et taxes et contributions directes (taxes et contribution diverses, taxe de voirie, sur les armes, de boisson), à 13,9% des produits domaniaux et à 10,6% des impôts et taxes indirects (taxe de publicité, kiosque...).

Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019



Source : construits à partir des données du budget primitif de la commune de Ouahigouya

Quant aux recettes d'investissement, elles sont composées à 86,5% des dotations-subventions-dons et legs (dotations liées aux compétences transférées, les subventions d'équipement internes et externes...) et à 13,5% des réserves.

3.3- Catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ?



Les dépenses sont composées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Tout comme les recettes budgétaires, les prévisions de dépenses publiques de la commune de Ouahigouya, sont en baisse pour l'année 2019. Cette baisse est principalement due à la baisse des dépenses d'investissement (-62%) et plus précisément les sommes prévues pour les immobilisations en cours (-66%) de même que les frais extraordinaires (-62%).

Aussi, les dépenses de fonctionnement baissent-elles de 8,2% au total, due à la baisse des allocations-subventions (-46,3%) et aussi des travaux et services extérieurs (-15,9%). Cependant, certaines rubriques de dépenses évolueraient à la hausse en 2019. C'est le cas des charges exceptionnelles (+61%) et aussi des immobilisations corporelles et incorporelles (+11,5%).

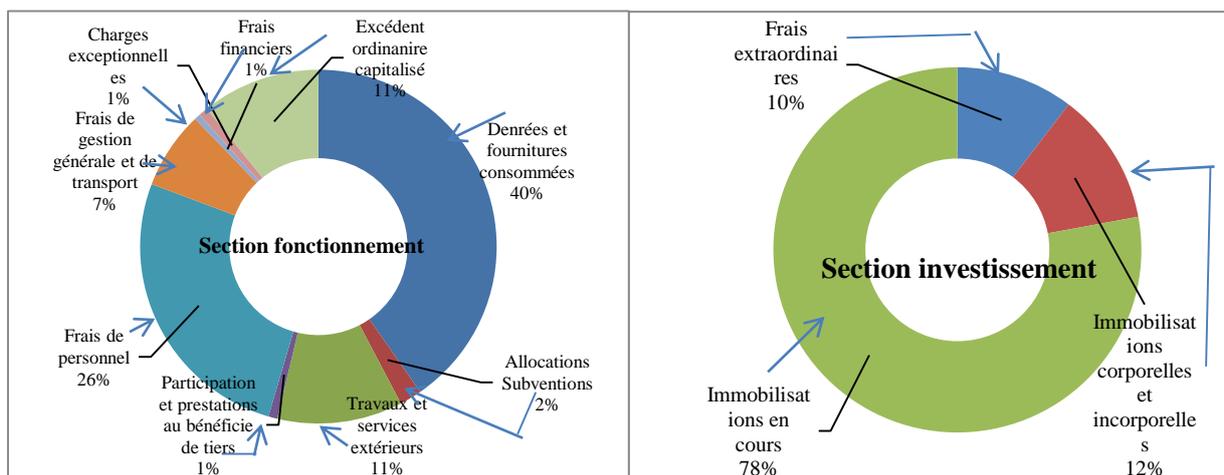
Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Ouahigouya

	2018	2019	Variation	Part 2019
Dépenses de fonctionnement				
Denrées et fournitures consommées	408 172 731	380 883 081	-6,7%	40,3%
Allocations Subventions	35 596 186	19 110 000	-46,3%	2,0%
Travaux et services extérieurs	127 672 952	107 401 297	-15,9%	11,4%
Participation et prestations au bénéficiaire de tiers	7 106 000	7 665 000	7,9%	0,8%
Frais de personnel	269 665 942	247 684 638	-8,2%	26,2%
Frais de gestion générale et de transport	64 058 122	67 052 004	4,7%	7,1%
Frais financiers	5 000 000	5 000 000	0,0%	0,5%
Charges exceptionnelles	5 000 000	8 050 000	61,0%	0,9%
Excédent ordinaire capitalisé	106 805 968	101 754 862	-4,7%	10,8%
Total Section fonctionnement	1 029 077 901	944 600 882	-8,2%	55,5%
Dépenses d'investissement				
Frais extraordinaires	204 384 926	78 159 115	-61,8%	10,3%
Immobilisations corporelles et incorporelles	79 734 416	88 868 383	11,5%	11,8%
Immobilisations en cours	1 716 874 921	588 847 952	-65,7%	77,9%
Total Section investissement	2 000 994 263	755 875 450	-62,2%	44,5%
Total dépenses	3 030 072 164	1 700 476 332	-43,9%	

Source : budget primitif 2019 de la commune de Ouahigouya

Au niveau des dépenses de fonctionnement, 40,3% des prévisions sont consacrées à l'achat des denrées et fournitures consommées, 26,2% sont consacrés aux charges du personnel (les salaires), 11,4% aux travaux et services extérieurs et 10,8% aux excédents ordinaires capitalisés. La contribution des autres rubriques est relativement faible.

Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019



Source : faits à partir des données du budget primitif de la commune de Ouahigouya

Quant aux dépenses d'investissement, elles sont composées à 78% par les immobilisations en cours (travaux de bâtiment, de voies et réseaux, pour le compte de tiers...) et à respectivement 12% et 11% pour les rubriques immobilisations corporelles et incorporelles (les terrains, l'acquisitions des matériels et outillage de bureau, transports,..) et frais extraordinaires.

4- Inscriptions spécifiques au niveau de la commune

Cette partie fait le point des différentes inscriptions faite pour l'année 2019 dans le Plan Annuel d'Investissement (PAI) et le Plan de Passation des Marchés Publics (PPM) au niveau de la commune de Ouahigouya.

Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l'éducation et de la santé en 2019

Nature de dépense	Localisation	PAI 2019	PPM 2019	
		Coût	Coût	Mode passation
EDUCATION				
Fonctionnement				
Acquisition de vivres pour les écoles primaires		248 076 345	233 795 760	Entente directe
Acquisition de fournitures Scolaires			79 341 260	Appel d'offres
Acquisition de consommables scolaires			9 918 000	Demande de cotation
Sous total Fonctionnement		248 076 345	323 055 020	
Investissements				
Equipement école Wendpouré			3 024 000	Demande de cotation
Acquisition de mobiliers scolaires		6 000 000	3 000 000	Demande de cotation
Construction d'un bloc de 3 salles de classes + bureau + magasin à Wendpouré			21 000 000	demande de prix
Suivi-contrôle Construction d'un bloc de 3 salles de classes + bureau + magasin à Wendpouré			1 050 000	Consultation Consultant
construction d'un CEG à Touzagué	Touzagué	32 280 000	35 470 316	Demande de prix
construction d'un CST équipé				Demande de prix
Suivi contrôle CST équipé			950 476	Consultation Consultant
Réfection bâtiments scolaire	Commune	6 550 000		
Construction de bâtiments à 3	Secteur 1	55 835 305		

Nature de dépense	Localisation	PAI 2019	PPM 2019	
		Coût	Coût	Mode passation
classes + latrines + Equipement				
Réfection d'écoles	Commune	6 550 000		
Sous total Investissement		107 215 305	64 494 792	-
Total général		355 291 650	387 549 812	
SANTE				
Fonctionnements				
Acquisition de produits pharmaceutiques			3 910 000	Entente directe
Acquisition de carburants pour les CSPS			874 500	Entente directe
Acquisition de produits d'entretiens (CSPS)			1 714 500	Demande de cotation
Acquisition de fournitures de bureau (CSPS)			907 900	Demande de cotation
Acquisition de fournitures spécifiques (CSPS)			2 940 776	Demande de cotation
Entretiens de bâtiments (CSPS)			880 000	Demande de cotation
Entretiens moto de service (CSPS)			1 911 481	Demande de cotation
Acquisition de matériels médico technique			3 396 000	Demande de cotation
Acquisition de gaz pour CSPS			1584000	Demande de cotation
Autres sources d'énergie CSPS			825 000	Demande de cotation
Sous total fonctionnement		-	18 944 157	
Investissements				
Acquisition de matériel médico technique (dispensaire 13)		8 000 000	8 000 000	Demande de cotation
Suivi contrôle infrastructures sanitaires			1 770 000	Consultation Consultant
Réfection bâtiment sanitaire	Secteur 13	6 550 000		
Sous total investissement		14 550 000	47 658 314	
Total		14 550 000	66 602 471	

Sources : PAI et PPM 2019 de la commune de Ouahigouya

Les réalisations du PPM montrent l'ensemble des dépenses (fonctionnements et investissements) que devra faire la commune dans ces deux secteurs sus cités pour l'année 2019 et qui sont inscrites dans le budget primitif de l'année en question. Quant au PAI, il montre la part annuelle de l'investissement prévu dans le plan de développement de la commune.

Le constat est que pour l'année 2019, plus de réalisations sont prévues dans le PPM de la commune que le PAI, même si ce dernier ne s'intéresse uniquement qu'au volet investissement.

En s'intéressant aux différentes sections, on remarque que si pour la santé, les dépenses d'investissement dépassent celles de fonctionnement, il n'en est pas le cas pour le secteur de l'éducation. Pour ce secteur donné, ses charges de fonctionnement sont très élevées en raison des charges liées à l'acquisition des vivres pour les cantines scolaires. Cette rubrique absorbe donc la majorité (60,32%) du total des crédits prévus pour le secteur de l'éducation.

Conclusion

Le budget primitif 2019 de la commune de Ouahigouya est en baisse comparativement à celui de l'année précédente. Cette baisse des prévisions budgétaires impacte considérablement les investissements prévisionnels, compte tenu du respect de l'équilibre budgétaire. Aussi, une détérioration est constatée en termes de répartition par rapport à l'exercice 2018. En effet, la part du budget prévu pour l'investissement connaît aussi une baisse.

En s'intéressant aux deux secteurs spécifiques que sont l'éducation et la santé, on remarque que le PPM prévoit plus de réalisations que le PAI même si ce dernier ne s'intéresse uniquement qu'à l'investissement. Aussi, pendant que les dépenses de fonctionnement au niveau de la santé sont inférieures à celles destinées à l'investissement, on observe le contraire au niveau du secteur de l'éducation en raison du poids important des charges liées à l'acquisition des vivres pour les cantines scolaires.

Par ailleurs, la réalisation des prévisions de l'année 2019 ne sera possible que si les ressources attendues sont réellement et effectivement mobilisées. Et pour cela, il faudra la contribution de chaque citoyen de la commune à travers non seulement le paiement des impôts mais aussi l'exercice de leur rôle de veille citoyenne dans l'optique d'une utilisation efficace et efficiente des ressources mobilisées.

Annexes

> Informations utiles

Région du Nord	
Structure régionale	Contacts
Direction régionale du budget	Tel : (+226) 24 55 23 34
Direction régionale de l'éducation	Tel : (+226) 24 55 40 10
Direction régionale de la santé	Tel : (+226) 24 55 02 54
Structure communale	Contacts
Mairie	Tél. : (+226) 24 55 02 03

• Situation géographique du CIFOEB

Le Centre d'Information, de Formation et d'Etude sur le Budget (CIFOEB) est situé non loin de la Maison d'arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO), à environ 200 m du côté Nord Est.

• Numéro de téléphone utile

- Secrétariat : (+226) 78 72 77 61
(+226) 72 80 92 33
(+226) 25 36 79 44
- Président du Conseil d'administration (+226) 70 49 65 56
- Directrice Exécutive : (+226) 7026 92 33
- Chargé de programme : (+226) 70 50 16 81

• Email :

cifoeb@gmail.com

• Courriel :

www.cifoeb.org

• Adresse :

BP 4112 Ouagadougou 01